

**Règlement du jeu**  
**« Relevé le Défi – Four Combiné Vapeur electrolux »**  
**Du 30/09/15 au 09/10/15**

**Article 1 – Société Organisatrice**

---

Electrolux Home Products France, Société par action simplifiées au capital de 36 242 500€, enregistrée au RCS de Compiègne sous le n°552 042 285, dont le siège social est situé 43 Avenue Félix Louat 60300 SENLIS, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat ci-après désigné « le jeu ».

**Article 2 – Participation**

---

Le jeu est accessible gratuitement et exclusivement sur Internet via l'adresse [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html) du 30/09/15 au 09/10/15.

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, l'organisation, la réalisation ou la gestion du jeu, ainsi que des membres de la famille en ligne directe de l'ensemble de ces personnes.

Le Jeu concours est limité à une seule participation par foyer (ordinateur) par jour (même nom de famille, même adresse email et même adresse postale). Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'exclusion du participant. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant d'en justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

**Article 3 – Modalités de participation**

---

Pour participer au jeu, il suffit au participant de se connecter sur le site [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html) d'accéder à la rubrique « Découvrir, créer, jouer » et de remplir le formulaire associé. Il sera demandé au participant de :

- Mentionner ses noms, prénoms, e-mail.
- Déposer sa recette originale à base de potiron, non existante sur le site [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html) accompagnée d'un titre, d'une photo (jpg, gif ou png de 5Mo maximum) et d'un descriptif (500 caractères maximum).
- Indiquer le niveau : débutant, confirmé ou expert
- Lire le règlement avant de valider le formulaire de participation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si les formulaires renseignés par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou

impossibles à traiter (par exemple, si le matériel informatique ou logiciel du participant est inadéquat pour son inscription ou en cas de problème de connexion sur internet).

#### **Article 4 – Modération des recettes**

---

Chaque recette (incluant photo et descriptif) fera l'objet d'une modération a priori, préalablement à sa publication sur le site [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html) de façon à s'assurer notamment qu'elle respecte les dispositions du présent règlement.

Un délai maximum de 2 jours peut s'écouler entre la date de validation de sa participation par le participant et la date de publication de sa recette sur le dit site. La création (titre de la recette, liste d'ingrédients et photo) ne doit pas déjà exister sur le site [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html). Les contenus des recettes et photos et descriptifs ne doivent pas, sans que cette liste soit exhaustive :

- être illicites,
- être à caractère injurieux, diffamatoire, calomnieux à l'égard de tiers ou grossier,
- porter atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins, droits des marques ou au droit au respect de la vie privée,
- être à caractère raciste, pornographique, incitant à la violence, à la haine raciale, à la consommation de drogue, à la discrimination,
- être à caractère obscène, pornographique ou pédophile
- avoir pour objet de véhiculer une opinion politique, religieuse ou idéologique,
- être de nature publicitaire ou promotionnelle pour une marque,
- porter atteinte à l'image de la société organisatrice ou de ses produits,
- d'une manière générale, être contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux lois et règlements.

Les recettes proposées doivent par ailleurs être composées exclusivement d'ingrédients comestibles, entrant normalement dans la composition des mets comestibles.

La recette doit être rédigée en langue française. La structure des phrases et les termes employés devront être simples, clairs et compréhensibles pour tous. Les mots employés devront être orthographiés correctement, les abréviations sont interdites. La police, la taille et les couleurs de caractères utilisés pour les textes devront permettre une lecture facile des mots saisis.

Toutes recettes et/ou éventuelles photos et descriptifs ne respectant pas les conditions ci-dessus seront considérés comme nulles et entraîneront l'élimination automatique du participant.

Toutes les recettes ne respectant pas le règlement ne seront pas publiées sur le site et seront exclues du concours.

Un message d'avertissement sera adressé aux participants pour les recettes non publiées.

En toute hypothèse, le participant sera seul responsable en cas de contestation de quelque nature qu'elle soit relative à la recette et/ou éventuelles photo et astuces transmis par ses soins.

Chaque participant certifie que le titre et le texte de la recette ainsi que les éventuelles photos et descriptifs envoyées dans le cadre de ce concours sont personnels, entièrement originaux, libres de tous droits et ne contiennent aucune reproduction ou emprunt, même partiel notamment à une autre recette ou photo déjà publiée dans un livre, une revue, sur Internet, sur un menu, etc.

Le participant garantit par ailleurs qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'éventuelle photographie jointe soit pour en être l'auteur (photographie qu'il a prise personnellement) soit pour avoir obtenu l'accord exprès et écrit de l'auteur de la photographie. Les photographies ne devront faire apparaître aucune marque ni aucun autre support de droit de propriété intellectuelle appartenant aux tiers.

Du seul fait de sa participation, chaque participant garantit la Société Organisatrice contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité de la recette envoyée ou en ce qui concerne les éventuelles photos et descriptifs. En toute hypothèse, le participant sera seul responsable en cas de contestation relative à la recette et la photo transmises par ses soins, de quelque nature qu'elle soit.

Une fois le formulaire de participation validé, le participant ne pourra plus modifier, corriger, remplacer et/ou supprimer les éléments enregistrés dans le cadre de sa participation au concours sauf si, conformément aux termes de l'article 15 du présent règlement, il demande la suppression de l'ensemble de ses données personnelles dans le fichier constitué par la Société Organisatrice pour gestion du concours.

Si toutefois un internaute découvre une recette ou une photo ne respectant pas l'une de ces clauses, ou considère que sa marque ou son œuvre a été copiée ou est utilisée d'une manière susceptible de porter atteinte à ses droits tels que reconnus par la législation française sur le site [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html) il peut le signaler par courrier électronique à l'adresse suivante : carole.ginda[at]electrolux.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Electrolux Home Products France  
43 Avenue Félix Louat  
60300 SENLIS

La société organisatrice fera le nécessaire pour supprimer la recette signalée par un internaute et illicite et/ou contraire aux dispositions du présent règlement, ce dans les plus brefs délais après son signalement.

## **Article 5 – Droits des recettes**

---

5.1 Les participants sont informés que le texte des recettes de cuisine et/ou photos transmis dans le cadre de ce concours pourront être mis en ligne et resteront disponibles sur le site [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html)

A cet égard, chaque participant cède, à titre gratuit, irrévocable et exprès, à la Société Organisatrice l'ensemble des droits patrimoniaux dont il pourrait être titulaire sur le texte de la recette de cuisine et/ou photos réalisés dans le cadre de sa participation au concours.

Cette cession des droits d'exploitation est consentie par le participant à la société organisatrice dans les conditions exposées ci-dessous :

- Droits cédés : droit de reproduction, droit de représentation, droit de diffusion, droit d'exploitation et droit d'adaptation.
- Support Internet =  
[http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html)
- Territoire : monde.
- Durée : 5 (cinq) ans à compter de la publication de la recette sur le site [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html)
- Nature de l'exploitation : exploitation sur Internet.

5.2 Les participants autorisent expressément que leur recette, puisse être réécrite et/ou légèrement modifiée par la Société Organisatrice et qu'elle puisse être diffusée dans les conditions précitées avec mention du prénom, de la première lettre du nom, du département.

Ces utilisations ne donneront lieu au versement d'aucune rémunération ou compensation.

Chaque participant garantit avoir tout pouvoir pour consentir la présente autorisation et garantit la société organisatrice contre toute éviction de tiers, de quelque nature qu'elle soit, pour l'utilisation de la recette qu'il aura proposée. Dans le cas contraire, la Société Organisatrice se réserve le droit d'éliminer le dossier (recette et demande de participation) présenté par le participant qui devra restituer la dotation qu'il aura éventuellement perçue.

La Société Organisatrice se réserve le droit également d'engager des poursuites à l'encontre du participant. Cette autorisation entraîne renonciation de la part de chaque participant à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de sa recette par la Société Organisatrice dès lors qu'elle est conforme au présent règlement.

## **Article 6 – Acceptation du règlement**

---

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

## **Article 7 – Dotations**

---

### **A gagner :**

- 6 robots culinaires Assistant Electrolux (référence : EKM4100) d'une valeur unitaire de 235€ TTC

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

## **ARTICLE 8 – Détermination des gagnants**

---

Un jury d'experts composé d'employés Electrolux élira 6 recettes parmi les recettes déposées par les participants et publiées sur le site [http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html)

Les titulaires des 6 recettes désignées comme grandes gagnantes du jeu remporteront chacun un robot culinaire Assistant Electrolux, référence EKM4100 d'une valeur de 235€ TTC.

Le jury se réunira et délibérera pour désigner la recette gagnant sous 8 semaines maximum suivant la fin du jeu.

## **Article 9 – Remise des lots**

---

Dans le mail envoyé aux participants, la Société Organisatrice leur demandera leurs coordonnées postales pour l'envoi du lot.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## **Article 10 – Remboursement des frais de participations**

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-36 du Code de la consommation, l'accès au site internet et la participation au jeu qui y est proposé sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous :

- Un seul remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse postale)
- Participant résidant en France
- Durée maximum de connexion permettant de participer au jeu de 5 minutes.

Les fournisseurs d'accès à Internet offrant actuellement, une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les frais de connexion seront remboursés en cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication. Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que des frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à la Société Organisatrice, dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses noms, prénom et adresse postale personnelle
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site. Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront

remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur. Les frais de connexion sur le site pour la participation au jeu seront remboursés par chèque dans les deux mois de la réception de la demande du participant.

### **Article 11 - Modification du règlement**

---

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce et le cas échéant, d'un dépôt d'avenant auprès de la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER.

### **Article 12 - Vérification de l'identité des participants**

---

Les participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur adresse postale et/ou adresse électronique, ce afin de permettre à la Société Organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement. La justification devra notamment démontrer que l'adresse postale indiquée correspond au domicile principal du gagnant.

Ainsi, par exemple, l'indication d'une adresse professionnelle emportera annulation de la participation et du lot à moins que le gagnant n'apporte la preuve de ce que cette adresse correspond à son lieu d'habitation principale. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent concours, tout participant :

- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois), et plus généralement,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention du lot mis en concours.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

### **Article 13 - Responsabilité**

---

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d-e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus

circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **Article 14 – Dépôt du règlement**

---

Le présent règlement est déposé en la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER, Huissiers de Justice associés, au 54 rue Taitbout 75009 Paris.

Le règlement est librement consultable à l'adresse suivante :  
[http://www.darty.com/achat/boutique/four\\_vapeur\\_electrolux/index.html](http://www.darty.com/achat/boutique/four_vapeur_electrolux/index.html)

Le règlement du jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse :

Electrolux Home Products France  
43 Avenue Félix Louat  
60300 SENLIS

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (une demande par foyer).

#### **Article 15 – Informatiques et Libertés**

---

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société Organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de la Société Organisatrice, à l'adresse mentionnée à l'article 16 ci-dessous.

#### **Article 16 – Litiges**

---

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à :

Electrolux Home Products France  
43 Avenue Félix Louat  
60300 SENLIS

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

#### **Article 17 – Informations générales**

---

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à :

Electrolux Home Products France  
43 Avenue Félix Louat  
60300 SENLIS

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit, en français à l'adresse 43 avenue Felix Louat 60300 Senlis, jusqu'au 09 janvier 2016 minuit (cachet de La Poste faisant foi).